

SYMEVAD

Note synthétique de présentation des budgets primitifs 2026

Cadre général de la note synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SYMEVAD, elle est disponible sur le site internet de notre syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs ont été votés le 16 février 2026 par le comité syndical. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouverture des bureaux. Ces budgets ont été réalisés sur les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 19 janvier 2026 en Comité Syndical.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre syndicat. D'un côté, la section de fonctionnement intégrant principalement les recettes et dépenses de gestion des déchets de notre territoire, et de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur notamment dans la construction ou la modernisation des outils de traitement des déchets.

L'ensemble des données présentées sont en € HT.

Contexte global SYMEVAD

Le SYMEVAD, Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des déchets est un établissement public créé en 2007, qui a pour mission « le traitement des déchets » en intervenant sur le territoire de trois EPCI, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC)
- La Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo (DA)
- La Communauté de Communes Osartis-Marquion (CCOM)

Dès lors, les missions du SYMEVAD, se déclinent ainsi :

- La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant l'**exploitation** des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.
- L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le **développement** et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.
- La réduction des déchets à la source par la **prévention**.

Afin d'optimiser sa gestion dans le but de mener à bien son activité, le SYMEVAD, s'est doté de plusieurs installations de traitement modernes et performantes :

- Un Centre de Tri des déchets d'emballages ménagers (CdT),
- Une unité de Tri Valorisation Matière et Énergie (TVME) des ordures ménagères résiduelles,
- Un Centre de Valorisation Organique des végétaux (CVO)

- Une ressourcerie (RESS)
- Des déchèteries, pour lesquelles le SYMEVAD est chargé de la gestion du « bas de quai » (mise à disposition des bennes, transport et valorisation des déchets) pour l'ensemble du territoire.

I - Budget primitif « énergie renouvelable » 2026 avec reprise anticipée des résultats 2025

Ce budget annexe (Service Public à caractère Industriel et Commercial - SPIC) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser, dans un document budgétaire spécifique, l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri de EVIN MALMAISON, ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME basé sur la commune d'HENIN-BEAUMONT.

A - Les résultats anticipés 2025

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	47 394.84		921 973.49		969 368.33
Opérations de l'exercice	1 465 150.14	1 417 754.03	451 962.28	368 398.04	1 917 112.42	1 786 152.07
Résultats de l'exercice	47 396.11		83 564.24		130 960.35	
Totaux	1 465 150.14	1 465 148.87	451 962.28	1 290 371.53	1 917 112.42	2 755 520.40
Résultats de clôture	1.27			838 409.25		838 407.98
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	1 465 150.14	1 465 148.87	451 962.28	1 290 371.53	1 917 112.42	2 755 520.40
Résultats définitifs	1.27			838 409.25		838 407.98

Les résultats provisoires 2025 pour le budget « Energie renouvelable » sont les suivants :

- ➔ Section d'exploitation (déficit) : - 1.27 €
- ➔ Section d'investissement : 838 409.25 €

Ces résultats provisoires sont repris dans le vote du budget primitif 2026.

B – Budget primitif 2026 : la section d'exploitation

DEPENSE				RECETTE			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
011 - Charges à caractère général	6288	Prestations diverses panneaux et droit aux réseaux	500.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	7588	Revente électricité 2026	- €
65 - Autres charges de gestion courante	6588	Arrondis de TVA	5.00 €		7588	Revente Biométhane 2026	1 463 700.00 €
	6586	Reversement au budget principal	999 016.41 €		Total chapitre 75		1 463 700.00 €
Total chapitre 65			999 021.41 €	Total des recettes réelles		1 463 700.00 €	
66 - Charges financières	66111	Intérêts des emprunts	95 527.42 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	777	Quote-part de subvention	- €
	66112	ICNE	- 230.00 €	Total des recettes d'ordre		- €	
Total chapitre 66			95 297.42 €	Excédent reporté 002		- €	
			1 094 818.83 €				
042 - Opérations d'ordre entre sections	6811	Dotations aux amortissements et provisions (DAP)	368 879.90 €				
023 - Virement à la section d'investissement			- €				
Total des dépenses d'ordre			368 879.90 €				
Excédent reporté 002			1.27 €				
		TOTAL	1 463 700.00 €			TOTAL	1 463 700.00 €

Un budget primitif 2026 équilibré à hauteur **1 463 700 €** pour la section d'exploitation.

Afin de mieux comprendre le budget 2026, « énergie renouvelable » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la composition de certaines masses financières 2026 en dépenses et en recettes.

➤ La section d'exploitation du budget primitif 2026 par filière d'énergie

DEPENSE D'EXPLOITATION							RECETTE D'EXPLOITATION						
CHAPITRE	BIOMETHANE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRE	BIOMETHANE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%
O11	- €	0%	500.00 €	0%	500.00 €	0%	75	1 463 700.00 €	100%	- €	0%	1 463 700.00 €	100%
65	1 021 664.43 €	70%	- 22 643.02 €	-2%	999 021.41 €	68%	R-Réelles	1 463 700.00 €		- €		1 463 700.00 €	100%
66	77 034.30 €	5%	18 263.12 €	1%	95 297.42 €	7%	O42	- €	0%	- €	0%	- €	0%
D-Réelles	1 098 698.73 €	75%	- 3 879.90 €		1 094 818.83 €	75%	R-ordre	- €		- €	0%	- €	0%
O42	365 000.00 €	25%	3 879.90 €	0%	368 879.90 €	25%	O02	- €	0%	- €	0%	- €	0%
O23	- €	0%	- €		- €	0%							
D-Ordre	365 000.00 €	25%	3 879.90 €		368 879.90 €	25%							
O02	1.27 €	0%	- €	0%	1.27 €	0%							
TOTAL	1 463 700.00 €	100%	- 0.00 €	0%	1 463 700.00 €	100%	TOTAL	1 463 700.00 €	100%	- €	0%	1 463 700.00 €	100%

- ➔ 100 % du budget énergie renouvelable concerne la partie biométhane
- ➔ 0 % du budget énergie renouvelable concerne la partie électricité

En neutralisant le reversement au budget principal (D-6586), qui est la contraction des produits et des charges de la section d'exploitation, **les dépenses de la section d'exploitation 2026** sont constituées principalement de dépenses d'ordre (O42-Amortissement) soit 79 %, et de charges financières (D-66) pour 21 %.

Les recettes d'exploitation du budget « énergie » 2026, quant à elles sont composées exclusivement de revente d'énergie, et uniquement pour la partie biométhane sur l'année 2026 (pas de production d'électricité sur 2026).

Les faits marquants sur l'année 2025-2026

- Sur la production d'électricité renouvelable

Dans le cadre du budget primitif 2026, il n'est pas prévu de produire d'électricité sur l'année 2026 au même titre que l'année 2025. (R-75). En effet, sur la fin de l'année 2023, la centrale photovoltaïque existante (ancien bâtiment) a dû être arrêtée pour des questions de sécurité incendie, au regard de l'audit de sécurité réalisé par un expert indépendant concluant à un risque majeur d'incendie en cas de maintien en fonctionnement.

En 2025, le SYMEVAD a engagé une étude visant à mener une réflexion tant sur le remplacement de la centrale existante que sur les possibilités d'implantation d'une nouvelle centrale sur la toiture du bâtiment en construction qui abritera le nouveau centre de tri des emballages. Les résultats de cette étude ont démontré que le remplacement de la centrale actuelle sur l'ancien bâtiment était trop onéreux (modification de la réglementation en 2017 rendant la toiture non conforme pour une nouvelle installation, la mise aux normes de celle-ci étant estimée à plus de 500 K€).

En ce qui concerne le nouveau bâtiment et le projet d'installation d'une nouvelle centrale photovoltaïque, l'exploitant du centre de tri nous a fait part du désaccord de son assurance pour des questions de risque incendie. Par conséquent, l'installation d'une centrale photovoltaïque sur cette toiture, pourtant aux normes, est abandonnée pour le moment. Le développement d'une installation au sol, sur la friche au sud du centre de tri pourra être envisagée ultérieurement (études sur 2027).

- Sur la production de Biométhane renouvelable injecté dans le réseau GRDF

La production de l'année 2025 était conforme au prévisionnel jusqu'au 13 octobre, date de transition entre l'injection de gaz B (bas PCI) au gaz H (haut PCI). En effet, des problèmes majeurs sur l'épurateur de Biogaz ont été rencontrés pour atteindre la composition du gaz H. Ces problèmes ont été réglés fin

décembre et les performances d'injection ont donc été dégradées une bonne partie du dernier trimestre 2025.

En conséquence, les recettes liées à l'injection de biométhane pour l'exercice 2026 sont en hausse de 4 % (chapitre R-75) par rapport à l'exécution 2025, mais en recul par rapport à la prévision 2025 (-9 %). Cela découle de l'arrêt technique programmé en avril 2026 (environ 3 semaines de non-production de biogaz) associé à un tarif d'achat en légère baisse lors de la révision de janvier 2026 (attention, ce tarif sera à nouveau révisé en juillet 2026).

Ainsi, le budget énergie, au titre de l'année 2026, participe au financement du budget principal à hauteur **999 016.41 €**

NB : Attention, pour la partie TVME, et pour l'injection du biométhane, il n'y a pas de charges associées dans le budget (personnel, cout d'exploitation). Ces coûts ne peuvent être dissociés du reste de l'exploitation du TVME et sont donc intégrés dans le budget principal (contrat d'exploitation).

➤ **L'évolution de la section d'exploitation**

DEPENSE				RECETTE			
Chapitre	BP 2026	BP 2025	Réalisé 2025	Chapitre	BP 2026	BP 2025	Réalisé 2025
011 - Charges à caractère général	500.00 €	1 200.00 €	1 163.16 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 463 700.00 €	1 550 000.00 €	1 417 754.03 €
65 - Autres charges de gestion courante	999 021.41 €	5.00 €	1.27 €	77 - Produits exceptionnels			
66 - Charges financières	95 297.42 €	107 304.29 €	107 303.49 €	Total des recettes réelles	1 463 700.00 €	1 550 000.00 €	1 417 754.03 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	1 120 487.51 €	988 284.18 €	042 - Opérations d'ordre	- €		- €
Total des dépenses réelles	1 094 818.83 €	1 228 996.80 €	1 096 752.10 €	Total des recettes d'ordre	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre	368 879.90 €	368 398.04 €	368 398.04 €	Excédent reporté 002	- €	47 394.84 €	47 394.84 €
023-Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €				
Total des dépenses d'ordre	368 879.90 €	368 398.04 €	368 398.04 €				
Excédent reporté 002	1.27 €	- €	1.27 €				
Total	1 463 700.00 €	1 597 394.84 €	1 465 150.14 €	Total	1 463 700.00 €	1 597 394.84 €	1 465 148.87 €

A partir de 2026, et à la suite d'un changement de plan comptable, le reversement du budget énergie sera imputé sur le chapitre 65 (auparavant chapitre 67)

Les principales évolutions ont été évoquées dans les paragraphes précédents.

C – Budget primitif 2026 : La section d'investissement

DEPENSE				RECETTE			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
21-Immobilisations corporelles	2188	Centrale photovoltaïque nouveau bâtiment	- €	Total des recettes réelles			- €
	2138	Refection toiture centre de tri	- €	040-Opérations d'ordre entre sections	28138	DAP TVME	20 000.00 €
Total chapitre 21			- €		28157	DAP TVME	345 000.00 €
16-Emprunts	1641	Remboursement de la dette en capital	435 855.26 €		28188	DAP CT	3 879.90 €
Total des dépenses réelles			435 855.26 €	Total chapitre 040			368 879.90 €
040-Opérations d'ordre entre sections	13911	Amortissement subvention	- €	021-Virement de la section de fonctionnement			- €
Total des dépenses d'ordre			- €	Total des recettes d'ordre			368 879.90 €
				001-Résultat d'investissement reporté 2025			838 409.25 €
		TOTAL	435 855.26 €			TOTAL	1 207 289.15 €

Dans le cadre du budget primitif 2026, la section d'investissement présente un suréquilibre de plus de 771 k€ (recettes supérieures aux dépenses), lié notamment à l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2025.

Une partie de cet excédent provisoire pourrait être mobilisée ultérieurement, sous réserve des conclusions de l'étude relative au déploiement de panneaux photovoltaïques sur la friche du centre de tri.

➤ La section d'investissement du budget primitif 2025 par filière d'énergies

DEPENSE D'INVESTISSEMENT							DEPENSE D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRE	BIOMETHANE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRE	BIOMETHANE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%
21	- €	0%	- €	0%	- €	0%	R-Réelles	- €	0%	- €	0%	- €	0%
16	375 000.00 €	86%	60 855.26 €	14%	435 855.26 €	100%	O40	365 000.00 €	30%	3 879.90 €	0%	368 879.90 €	31%
D-Réelles	375 000.00 €	100%	60 855.26 €	100%	435 855.26 €	100%	O21	- €	0%	- €	0%	- €	0%
O40	- €	0%	- €	0%	- €	0%	R-ordre	365 000.00 €	30%	3 879.90 €	100%	368 879.90 €	31%
D-Ordre	- €	0%	- €	0%	- €	0%	OO1	838 409.25 €	0%	- €	0%	838 409.25 €	69%
TOTAL	375 000.00 €	86%	60 855.26 €	14%	435 855.26 €	100%	TOTAL	1 203 409.25 €	100%	3 879.90 €	0%	1 207 289.15 €	100%

L'ensemble des prévisions 2026 en matière de **dépenses d'investissement** est consacré au remboursement du capital de la dette. Comme indiqué précédemment, des dépenses d'équipement pourront être envisagées à compter de l'exercice 2027 (notamment pour l'installation de panneaux).

Après neutralisation de l'excédent d'investissement N-1 (chapitre R-001), **les recettes d'investissement** sont exclusivement composées d'écritures d'ordre, liées aux amortissements comptables (R-040).

D – L'état de la dette du budget énergie renouvelable 2026

Ogarnisme prêteur	Nominal	Durée	Taux	CRD début d'exercice	Annuité 2026			CRD fin d'exercice
					Capital	Intérêt	Annuité	
Crédit foncier	1 250 000 €	20 ans	Taux fixe 4,99 %	365 132 €	60 855 €	18 473 €	79 328 €	304 277 €
N° 1015 704 P-Panneaux photovoltaïques-CT		05/12/2011 au 05/12/2031						
Crédit agricole	7 500 000 €	20 ans	Taux fixe 2,35 %	3 375 000 €	375 000 €	77 054 €	452 054 €	3 000 000 €
N° C08232-Biométhane-TVME		30/03/2015 au 29/09/2034						
TOTAL BUDGET ENERGIE	8 750 000 €			3 740 132 €	435 855 €	95 527 €	531 383 €	3 304 277 €

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques du centre de tri). L'encours de la dette au 1er janvier 2026 s'élève à 3.74 M€, et atteindra 3.30 M€ au 31 décembre 2026.

Synthèse des principaux faits marquants du budget primitif 2026 « énergie renouvelable »

- ➔ Aucune dépense d'équipement au titre de l'année 2026.
- ➔ Aucune production d'électricité sur l'année 2026
- ➔ Légère hausse des recettes liées à l'injection de biométhane en 2026 par rapport à l'exécution 2025 malgré l'arrêt technique programmé.
- ➔ Un reversement au budget principal 2026 de 999 K€

II – Budget primitif principal 2026 avec reprise anticipée des résultats 2025

A - Les résultats anticipée 2026

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 846 945.27		1 247 751.95		4 094 697.22
Opérations de l'exercice	36 794 167.38	35 960 000.94	16 045 980.00	15 637 671.46	52 840 147.38	51 597 672.40
Résultats de l'exercice		- 834 166.44	408 308.54		1 242 474.98	
Totaux	36 794 167.38	38 806 946.21	16 045 980.00	16 885 423.41	52 840 147.38	55 692 369.62
Résultats de clôture		2 012 778.83		839 443.41		2 852 222.24
Restes à réaliser			1 218 983.82		1 218 983.82	-
Totaux cummulés	36 794 167.38	38 806 946.21	17 264 963.82	16 885 423.41	54 059 131.20	55 692 369.62
Résultats définitifs		2 012 778.83	379 540.41			1 633 238.42

Un excédent de fonctionnement hors affectation provisoire de + 4 525 239.54 € à fin 2025.

Un déficit d'investissement de 334 992.48 € à fin 2024 (RAR inclus).

Les résultats reportés provisoires 2025 ainsi que l'affectation 2025 sont reportés de la manière suivante dans le budget primitif 2026 :

- Excédent de fonctionnement 2025 (002) = **+ 4 190 937.89 €**
- Excédent d'investissement 2025 (001) = **- 507 992.48 €**
- Affectation au 1068 = **+ 334 992.48 €**

B – Budget primitif 2026 : La section de fonctionnement

Régime fiscal 2026

A partir de l'année 2026, **le budget principal** est placé sous le régime **d'assujetti partiel** contrairement aux années précédentes (depuis la création du syndicat) où celui-ci relevait du régime d'assujetti total.

Cette modification de régime fiscal est basée sur la réponse de l'administration fiscale du 28 juillet 2025, en rapport avec les initiatives d'optimisation de TVA menées par le SYMEVAD depuis le milieu de l'année 2024 en collaboration avec un cabinet spécialisé en fiscalité.

Ainsi à partir de l'exercice 2026 :

- Détaxation (TVA) des participations financières des collectivités adhérentes.
- Droit à déduction de la TVA limitée (application d'un coefficient d'assujétissement)

L'ensemble des éléments chiffrés ci-après est exprimé en €HT avec l'application d'un coefficient d'assujétissement sur le volet dépenses.

Dépense	BP 2026	Recette	BP 2026
011 - Charges à caractère général	32 417 670.05 €	013 - Atténuations de charges	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 062 800.00 €	74 - Dotations, subventions et participations	28 943 755.77 €
65 - Autres charges de gestion courante	355 788.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	6 286 490.95 €
66 - Charges financières	1 187 343.37 €	77 - Produits spécifiques	640 296.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	78-Reprise amortissements et provisions	- €
68-Dotations aux amortissements et aux provisions	371 335.00 €	Total des recettes réelles	35 870 542.72 €
Total des dépenses réelles	35 395 936.42 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	672 991.19 €
023-Virement à la section d'investissement	966 580.74 €	Total des recettes d'ordre	672 991.19 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 371 954.64 €	Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	4 190 937.89 €
Total des dépenses d'ordre	5 338 535.38 €	002-Résultat de fonctionnement reporté-002	4 190 937.89 €
Total des dépenses	40 734 471.80 €	Total des recettes	40 734 471.80 €

Un budget primitif 2026 équilibré à hauteur **40 734 471.80 €** pour la section de fonctionnement 2026.

Afin de mieux comprendre le budget « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la composition de certaines masses financières 2026 en dépenses et en recettes, et les évolutions par rapport au budget précédent.

a) Les principales dépenses de fonctionnement du budget primitif « principal » 2026 et l'évolution par rapport au BP 2025

Chapitre	Article	BP 2026	Crédits 2025	% BP 2026	Evolution %
011 - Charges à caractère général		32 417 670.05 €	32 538 450.73 €	79.6%	-0.4%
	Dont 611-Traitements des déchets	30 973 606.21 €	30 891 628.62 €	76.0%	0.3%
	Dont 63512 -Taxes foncières	315 000.00 €	490 500.00 €	0.8%	-35.8%
	Dont 6XXX-Divers	1 129 063.84 €	1 156 322.10 €	2.8%	-2.4%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 062 800.00 €	1 034 230.00 €	2.6%	2.8%
65 - Autres charges de gestion courante		355 788.00 €	351 990.00 €	0.9%	1.1%
	653X-Indemnités élus et frais de mission	71 500.00 €	64 000.00 €	0.2%	11.7%
	65748-Subventions versées	25 050.00 €	24 300.00 €	0.1%	3.1%
	6583-Pénalités CSD TVME	180 000.00 €	180 000.00 €	0.4%	0.0%
	65XXX-Autres	79 238.00 €	83 690.00 €	0.2%	-5.3%
66 - Charges financières		1 187 343.37 €	1 445 670.15 €	2.9%	-17.9%
67 - Charges exceptionnelles		1 000.00 €	1 000.00 €	0.0%	0.0%
68-Dotations aux amortissements et aux provisions		371 335.00 €	690.00 €	0.9%	53716.7%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		35 395 936.42 €	35 372 030.88 €	86.9%	0.1%
023-Virement à la section d'investissement		966 580.74 €	122 458.48 €	2.4%	689.3%
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 371 954.64 €	3 869 568.14 €	10.7%	13.0%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 338 535.38 €	3 992 026.62 €	13.1%	33.7%
Total des dépenses de fonctionnement		40 734 471.80 €	39 364 057.50 €	100.0%	3.5%

Globalement, les charges de fonctionnement pour 2026 progressent de 3,5 % (+1,37 M€) par rapport aux prévisions 2025, avec l'intégration d'un coefficient d'assujettissement à la TVA (assujettissement partiel à compter de 2026). À titre de comparaison, dans un contexte d'assujettissement total, cette hausse se serait limitée à 1,4 % (+569 K€), soit un surcoût de TVA pour la partie fonctionnement d'environ de 800 K€.

Les dépenses liées aux **contrats de prestations de services (article 611-traitements des déchets)** représentent **76 %** des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD (87.3 % des dépenses réelles) sur le BP 2026. Il s'agit de **contrats pluriannuels** :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- De location et rotation des bennes de déchèteries,

- De traitement des déchets sur des unités externes,
- ...

Ci-dessous un tableau synthétique reprenant l'évolution par filières de traitement de déchets pour les charges de prestations de service (611).

Filières	Article	BP 2026	BP 2025	Evolution €
Traitement des ordures ménagères		18 414 661.33 €	18 140 757.25 €	273 904.08 €
Exploitation TVME	611	15 172 916.62 €	14 982 305.87 €	190 610.75 €
Traitement des refus du TVME		3 241 744.71 €	3 158 451.38 €	83 293.33 €
Traitement de la collecte sélective		5 190 009.26 €	5 389 558.00 €	- 199 548.74 €
Exploitation centre de tri	611	4 897 868.26 €	5 091 208.00 €	- 193 339.74 €
Refus du centre de tri		292 141.00 €	298 350.00 €	- 6 209.00 €
Traitement des déchets verts		916 228.88 €	887 892.44 €	28 336.44 €
Exploitation CVO	611	916 228.88 €	887 892.44 €	28 336.44 €
Traitement des encombrants hors déchèteries		460 541.66 €	459 968.00 €	573.66 €
Exploitation ressourcerie	611	150 000.00 €	144 000.00 €	6 000.00 €
Traitement des encombrants en porte en porte		197 241.66 €	205 968.00 €	- 8 726.34 €
Traitement des dépôts sauvages		113 300.00 €	110 000.00 €	3 300.00 €
Traitement des déchets en déchèteries		5 992 165.08 €	6 013 452.93 €	- 21 287.85 €
Rotations et transports des déchets en déchèteries	611	2 346 023.71 €	2 489 978.73 €	- 143 955.02 €
Traitement des encombrants en déchèteries		3 015 772.53 €	2 955 348.00 €	60 424.53 €
Traitement du bois en déchèteries		274 251.70 €	208 411.20 €	65 840.50 €
Traitement de l'amiante en déchèteries		27 979.74 €	28 050.00 €	- 70.26 €
Traitement des DMS en déchèteries		128 750.00 €	156 500.00 €	- 27 750.00 €
Traitement des gravats en déchèteries		199 387.40 €	175 165.00 €	24 222.40 €
TOTAL		30 973 606.21 €	30 891 628.62 €	81 977.59 €

Les coûts du principal poste de dépenses du budget primitif (D-611) du syndicat restent quasi stables (+0,3 %). Dans un contexte fiscal normal, une baisse aurait même été attendue (-2,2 %), soit - 747 K€.

- Il est prévu une légère augmentation des tonnages à traiter pour l'exercice 2026 (+ 1,62 %) exclusivement due aux déchets verts car l'année 2025 était particulièrement faible sur ce flux. Hors déchets verts, nous avons prévu une grande stabilité des tonnages à traiter, ce qui est un peu conservateur puisque l'on constate une légère baisse des tonnages (OMR et encombrants surtout) ces 3 dernières années.
- La mise en service du nouveau centre de tri implique va permettre d'augmenter la commercialisation du « vide de tri », ce qui a comme impact une hausse des coûts d'environ 300 000 € (plus de tonnes facturées par SUEZ) mais aussi une hausse des recettes (sensiblement plus importantes que les coûts). En contrepartie, nous évitons les coûts de transfert de l'année 2025 lors de l'arrêt de l'ancienne chaîne de tri.

Les autres charges diverses à caractère général (chapitre 011), représentant **3 %** du budget 2026, et diminuent de 14 % (-202 K€) par rapport aux crédits 2025.

Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les « **D-042 amortissements** » (**10.7 %**) et les « **D-66 charges financières** » (**2.9%**). Ils correspondent à l'amortissement comptable des investissements réalisés lors de la construction des outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et des autres biens (composteurs, ...) ainsi qu'aux intérêts (Frais financiers-FF) des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Le poste « **amortissement comptable** » augmente de 13 % par rapport aux crédits 2025. Cette évolution est principalement liée à l'amortissement du centre de tri, dont la livraison était prévue au second semestre 2025, soit 6/12 d'amortissement comptable budgété. La réception des travaux des extensions

des consignes de tri (ECT) ne se réalisera finalement qu'au début de l'année 2026, ce qui explique les écarts entre les prévisions 2025 et 2026 ainsi que l'exécution 2025.

- Prévision amortissement comptable 2025 ECT : 1.049 M€
- Exécution amortissement comptable 2025 ECT : 481 K€
- Prévision amortissement comptable 2026 ECT : 1.56 M€

Le poste relatif aux **frais financiers (FF)** quant à lui diminue de 2,9 %. Cette évolution résulte de deux principaux facteurs :

- Une diminution continue des FF des emprunts historiques (TVME et CVO), liée à la fois à la réduction de l'encours de la dette, mais également à la baisse attendue du taux du Livret A sur l'emprunt principal du TVME (12 M€ d'encours au 1er janvier 2026).
- Une augmentation des FF 2026 associés au centre de tri, correspondant à des échéances en année pleine contrairement aux prévisions 2025.

Les **charges de personnels (D-012) et autres charges de gestion courantes (D-65)** constituent **3.5 %** des charges totales, avec une augmentation de l'ordre de 32 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Le virement à la section d'investissement 2026 (D-023), soit 966 K€, augmente de 844 K€ par rapport aux prévisions précédentes. L'inscription 2026 correspond à la part d'autofinancement des dépenses réelles d'équipement consenties par le syndicat, dont 62 % sont affectées aux extensions des consignes de tri du centre de tri.

Les **charges de personnels (D-012) et autres charges de gestion courantes (D-65)** constituent **3.5 %** des charges totales, avec une augmentation de l'ordre de 55 K€ par rapport à l'exercice précédent.

En résumé, pour la partie relative à l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2025 et 2026, on observe une progression des charges budgétaires de l'ordre de 3,5 %, liée principalement aux écritures d'ordre (amortissement comptable et autofinancement).

b) Les principales recettes de fonctionnement du budget primitif « principal » 2026 et l'évolution par rapport au BP 2025

Chapitre	Article	BP 2026	Crédits 2025	% BP 2026	Evolution %
74 - Dotations, subventions et participations		28 943 755,77 €	31 645 443,32 €	71,1%	-8,5%
	74758-Participations des EPCI	21 943 755,77 €	26 350 443,32 €	53,9%	-16,7%
	747888-Soutiens des éco-organismes	7 000 000,00 €	5 295 000,00 €	17,2%	32,2%
75 - Autres produits de gestion courante		6 286 490,95 €	5 498 764,51 €	15,4%	14,3%
	7574-Appels à projets	113 194,54 €	63 553,00 €	0,3%	78,1%
	75861-Reversement du budget énergie	999 016,41 €	1 120 487,51 €	2,5%	-10,8%
	75888-Valorisations matériaux	2 427 320,00 €	2 393 335,00 €	6,0%	1,4%
	75888-Facturation vide de tri CS	2 684 921,00 €	1 905 549,00 €	6,6%	40,9%
	75888-Facturation tonnages extérieurs DV	42 750,00 €		0,1%	100,0%
	75888-Divers	19 289,00 €	15 840,00 €	0,0%	21,8%
77 - Produits spécifiques		640 296,00 €	- €	1,6%	100,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 870 542,72 €	37 144 207,83 €	88,1%	-3,4%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		672 991,19 €	586 611,25 €	1,7%	14,7%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		672 991,19 €	586 611,25 €	1,7%	14,7%
002-Résultat de fonctionnement reporté (N-1)		4 190 937,89 €	1 633 238,42 €	10,3%	156,6%
		40 734 471,80 €	39 364 057,50 €	100,0%	3,5%

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

→ **Les participations** (article R-74758) des agglomérations membres du SYMEVAD 2026 : **53.9 %**

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. La manière de les calculer est définie par les statuts du SYMEVAD. Ainsi, sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du SYMEVAD et les recettes. La répartition entre les territoires se fait selon la population (pour les charges à caractère général) et en fonction des quantités de déchets (pour les charges de traitement des déchets). En neutralisant les écritures d'ordre, et le résultat de l'année antérieure, les contributions des EPCI représentent 61.2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les participations 2026 **diminuent** de plus **de 16.7 % soit 4.4 M€ en base HT**, par rapport aux crédits de l'année 2025. Cette baisse conséquente est la combinaison de plusieurs facteurs :

- **Une baisse du coût net résiduel** (hors virement à la section d'investissement) de fonctionnement entre le BP 2026 et le BP 2025 de plus **2.69 M€** qui se décompose ainsi :
 - o **Les dépenses de fonctionnement** progressent de **526 K€** entre 2025 et 2026 (dont 800 K€ de TVA non déductible) liées principalement aux écritures d'ordres qui ont été évoquées précédemment.
 - o Les **recettes de fonctionnement**, hors excédent et participations 2026, enregistrent une augmentation significative de **3,22 M€**, dont l'analyse détaillée sera présentée dans les parties suivantes.
 - o Variation du coût net résiduel : R-3.22 M€ moins D-526 K€ = **Baisse de 2.69 M€**
- Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est en **hausse de 844 K€** par rapport à l'exercice 2025 (partie dépenses 2026).
-
- Le **résultat de fonctionnement** affiche une **amélioration de 2,55 M€** entre les deux exercices prévisionnels.

Le détail de la participation 2026 par agglomérations, sera évoqué dans la partie « coûts nets par services ».

→ **Les soutiens des Eco-organismes** (article R-747888) : LEKO, Ecofolio, EcoDDS, ... : **17.2 %**

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme.

Les soutiens inscrits au BP 2026 **progressent de + 32.2 %** par rapport au budget précédent, soit 1.7M € de produits supplémentaires. Cette augmentation s'explique par l'amélioration du tri des emballages sur la nouvelle chaîne de tri générant des soutiens LEKO en augmentation. Sur toutes les autres REP, nous avons maintenu un niveau de soutien équivalent à 2024.

Attention, la plupart du temps, il y a un décalage d'un an entre le versement des soutiens et les périodes considérées (versement en 2026 sur les tonnages recyclés en 2025). De plus, plusieurs REP majeures sont en phase de démarrage ou de reconfiguration (PMCB ou DAE par exemple). En conséquence, nous avons très peu de visibilité sur les modalités de calcul et de versements sur quelques filières pour 2026. Le gel des recettes sur ces flux est donc une précaution.

→ **Les recettes de revente de matériaux : 6.0%**

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux (ferreux et cartons) issus des bennes de déchèteries, et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix

de rachat varient en fonction de mercuriales liées à l'évolution des cours mondiaux. Donc les recettes sont susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés bénéficient en théorie de prix plancher.

Des recettes de revente de matériaux 2026 qui sont comparables à la prévision 2025, avec une légère augmentation de l'ordre de 1.4 %, soit 33 K€. Elles sont néanmoins en hausse de 16 % par rapport au réalisé 2025.

Cette estimation est faite au regard de l'amélioration de la qualité des flux triés par la nouvelle chaîne de tri qui vient compenser l'évolution des cours des principaux matériaux très négatifs sur ces derniers mois.

→ **Les recettes de vide de tri : 6.6 %**

Cette recette « vide de tri » correspond au gisement de la collecte sélective des producteurs extérieurs (hors territoire du syndicat) traité par le SYMEVAD qui donne lieu à une facturation de la part du syndicat. Actuellement et depuis plusieurs années, nous accueillons des emballages provenant du SMAV et de la CC Pévèle-Carembault (environ 7 000 tonnes en 2025).

En 2025, il est prévu une hausse sensible de ces apports autorisés par le retour de la capacité de tri au niveau initial autorisé par notre Arrêté Préfectoral (30 000 tonnes/an) associé à la signature d'une convention d'entente nous permettant de nous affranchir des aléas de la passation de marchés publics. Il est donc prévu d'accueillir 12 000 tonnes d'emballages extérieurs en 2026, représentant un chiffre d'affaires attendu d'environ 2 685 K€.

En conséquence, les recettes attendues sur ce poste en 2026 sont en nette augmentation par rapport aux crédits ouverts sur 2025 (+ 40.9 %), soit 780 K€ de recettes supplémentaires attendues.

→ **Chapitre 77 : 1.7 %**

Le produit 2026 inscrit sur ce chapitre correspond à la part de dégrèvement accordée par les services fiscaux sur la taxe foncière du TVME pour les années 2023 à 2025 soit 644 K€.

En résumé, pour le budget primitif principal 2026, les coûts nets de fonctionnement hors taxes diminuent de plus de 4,4 M€ par rapport aux prévisions de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du coût net de traitement des déchets en 2026 ainsi que par la variation positive de l'excédent de fonctionnement entre 2024 et 2025.

c) Les coûts nets 2025 par filières de traitement (ou services) et les participations des EPCI membres

La présentation des coûts nets (dépenses - recettes) par service n'est pas une présentation comptable mais émane de la comptabilité analytique. Elle permet de visualiser les coûts en fonction de la typologie des déchets et des filières employées.

Les tableaux présentés ci-dessous permettent ainsi de connaître le coût pour chaque filière de traitement ou services (hors excédent et contribution) ainsi que la répartition par agglomérations membres.

Pour rappel, la répartition des flux financiers entre les territoires se fait à partir de deux clés de répartition :

- **Aux tonnages** prévisionnels propre à chaque EPCI pour les charges et produits liés à des prestations d'exploitation et de traitement de déchets.
- **A l'habitant** pour toutes les autres charges et produits (Masse salariale, frais financiers, amortissements comptables, etc....)

A noter, que certaines charges peuvent être imputées directement à un territoire car il s'agit de traiter des gisements exclusifs n'existant pas sur les autres territoires (exemples non exhaustifs : dépôts sauvages CAHC, collecte en PAP des encombrants DA, collecte des bornes à verre CCOM, etc...)

La répartition des dépenses 2026

	BP 2026	CAHC	DA	CCOM
Traitement des OMR	22 569 059 €	9 274 810 €	10 484 469 €	2 809 780 €
Traitement collecte sélective	7 387 276 €	2 853 144 €	3 525 229 €	1 008 902 €
Traitement des encombrants (hors déchetteries)	601 689 €	284 861 €	283 241 €	33 587 €
Traitement des déchets verts	1 529 063 €	535 831 €	725 395 €	267 836 €
Traitement des déchets en déchetteries	6 004 010 €	2 081 733 €	2 699 816 €	1 222 461 €
Service prévention	354 623 €	139 803 €	166 805 €	48 014 €
Service communication	212 811 €	83 897 €	100 101 €	28 814 €
Service général	1 109 359 €	437 343 €	521 813 €	150 203 €
Total dépenses hors virement investissement	39 767 891 €	15 691 423 €	18 506 870 €	5 569 599 €

La répartition des recettes 2026

	BP 2026	CAHC	DA	CCOM
Traitement des OMR	2 088 447 €	823 329 €	982 351 €	282 767 €
Collecte sélective	10 993 243 €	4 294 592 €	5 199 555 €	1 499 096 €
Traitement des encombrants (hors déchetteries)	60 994 €	28 304 €	24 869 €	7 821 €
Traitement des déchets verts	139 500 €	48 111 €	66 251 €	25 138 €
Traitement des déchets en déchetteries	1 185 950 €	494 927 €	505 258 €	185 765 €
Service prévention	4 200 €	1 656 €	1 976 €	569 €
Service communication	90 115 €	35 526 €	42 388 €	12 201 €
Service général	37 329 €	14 716 €	17 559 €	5 054 €
Total recettes hors participation	14 599 778 €	5 741 162 €	6 840 205 €	2 018 412 €

La répartition du coût net 2026 hors participations et excédent N-1

Répartition du coût net BP 2026

	BP 2026	CAHC	DA	CCOM
Traitement des OMR	20 480 612 €	8 451 481 €	9 502 118 €	2 527 013 €
Traitement collecte sélective	- 3 605 967 €	-1 441 447 €	- 1 674 326 €	- 490 194 €
Traitement des encombrants (hors déchetteries)	540 695 €	256 557 €	258 372 €	25 766 €
Traitement des déchets verts	1 389 563 €	487 720 €	659 145 €	242 698 €
Traitement des déchets en déchetteries	4 818 060 €	1 586 806 €	2 194 558 €	1 036 696 €
Service prévention	350 423 €	138 147 €	164 830 €	47 446 €
Service communication	122 697 €	48 371 €	57 713 €	16 613 €
Service général	1 072 030 €	422 627 €	504 255 €	145 149 €
Coût net hors participation	25 168 113 €	9 950 261 €	11 666 665 €	3 551 187 €

Pour rappel, la répartition du coût net 2025 :

Répartition du coût net BP 2025

	BP 2025	CAHC	DA	CCOM
Traitement des OMR	20 759 517 €	8 582 908 €	9 625 533 €	2 551 077 €
Traitement collecte sélective	- 1 339 993 €	- 545 856 €	- 606 520 €	- 187 617 €
Traitement des encombrants (hors déchèteries)	547 455 €	265 371 €	260 774 €	21 310 €
Traitement des déchets verts	1 516 922 €	530 262 €	723 101 €	263 559 €
Traitement des déchets en déchèteries	4 828 572 €	1 638 347 €	2 151 591 €	1 038 633 €
Service prévention	354 581 €	140 191 €	166 523 €	47 866 €
Service communication	161 982 €	64 043 €	76 072 €	21 867 €
Service général	1 032 188 €	408 098 €	484 750 €	139 339 €
Coût net hors participation	27 861 223 €	11 083 364 €	12 881 825 €	3 896 033 €

Un coût net prévisionnel de traitement des déchets pour 2026 qui s'élève à **25 168 113 €** (hors virement à la section d'investissement), soit une baisse de **9.7 %** correspondant à **2.69 M€** par rapport aux prévisions budgétaires 2025. En intégrant le virement à la section d'investissement au titre de l'autofinancement 2026, la diminution atteint environ **1.84 M€**.

Le financement du coût net 2026

Le financement du coût net de fonctionnement 2025, s'opère de la manière suivante :

	TOTAL	CAHC	DA	CCOM
D-Coût net de fonctionnement 2026	25 168 112,92 €	9 950 261,16 €	11 666 665,02 €	3 551 186,74 €
D-Virement à la section d'investissement 2026	966 580,74 €	381 055,46 €	454 654,13 €	130 871,15 €
D-Coût net à financer	26 134 693,66 €	10 331 316,62 €	12 121 319,15 €	3 682 057,89 €
R-Excédent de fonctionnement 2025	4 190 937,89 €			
R-Affectation CAHC soutien LEKO à déduire		80 009,30 €	- €	- €
	4 110 928,59 €	1 625 346,99 €	1 930 631,58 €	554 950,01 €
D-Coût net à financer hors participation	21 943 755,77 €	8 625 960,33 €	10 190 687,56 €	3 127 107,88 €
Participation HT des EPCI membres	21 943 755,77 €	8 625 960,33 €	10 190 687,56 €	3 127 107,88 €

NB : Dans le cadre du BP 2026, la répartition de l'excédent 2025 au niveau des agglomérations membres est effectuée au prorata de la population.

Les participations des EPCI membres 2026

Les participations des communautés membres sont en quelque sorte la variable d'équilibre du budget du syndicat. En effet, le SYMEVAD, à un budget sans fiscalité propre (aucun impôt levé), dès lors les contributions viennent couvrir la différence entre les dépenses et les recettes.

Ci-dessous, les montant des contributions HT/ TTC 2026 qui seront sollicités, avec l'évolution par rapport à l'année 2025.

	TOTAL	CAHC	DA	CCOM
Contributions HT 2026	21 943 755,77 €	8 625 960,33 €	10 190 687,56 €	3 127 107,88 €
Contributions HT 2025	26 350 446,32 €	10 487 327,41 €	12 166 837,57 €	3 696 281,34 €
Evolution HT 2026 / 2025	- 4 406 690,55 €	- 1 861 367,08 €	- 1 976 150,01 €	- 569 173,46 €
% Evolution HT 2026 / 2025	-16,72%	-17,75%	-16,24%	-15,40%
Contributions TTC 2026	21 943 755,77 €	8 625 960,33 €	10 190 687,56 €	3 127 107,88 €
Contributions TTC 2025	28 558 445,38 €	11 366 099,74 €	13 186 342,32 €	4 006 003,32 €
Evolution TTC 2026 / 2025	- 6 614 689,61 €	- 2 740 139,41 €	- 2 995 654,76 €	- 878 895,44 €
% Evolution TTC 2026 / 2025	-23,16%	-24,11%	-22,72%	-21,94%

Evolution des participations HT

Les participations hors taxes enregistrent en 2026 une **baisse globale de 16,7 %**, qui demeure **relativement homogène** pour l'ensemble des trois intercommunalités.

Evolution des participations TTC

En base TTC, la baisse est **encore plus marquée**, avec une diminution de l'ordre de **6,6 M€**. Celle-ci s'explique par l'entrée en vigueur, au **1er janvier 2026**, d'un **nouveau régime fiscal** (assujetti partiel), entraînant la **détaxation de la TVA** sur les participations des agglomérations, contrairement aux exercices précédents.

C- Le budget primitif 2026 : La section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	159 000.00 €	13 - Subventions d'investissement	1 760 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 338 441.20 €	1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	334 992.48 €
23 - Immobilisations en cours	- €	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
13-Subvention d'investissement	- €	Total des recettes réelles	2 094 992.48 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 755 102.99 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	966 580.74 €
Total des dépenses réelles	6 252 544.19 €	040 - Opérations d'ordre entre section	4 371 954.64 €
040 - Opérations d'ordre	672 991.19 €	041 - Opérations patrimoniales	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €	Total des recettes d'ordre	5 338 535.38 €
Total des dépenses d'ordre	672 991.19 €	001 - Résultat N-1	- €
001 - Résultat N-1	507 992.48 €		
Total des dépenses 2026	7 433 527.86 €	Total des recettes 2026	7 433 527.86 €

Un budget primitif 2026 équilibré à hauteur **7 433 527.86 €** pour la section d'investissement 2026

a) Les principales dépenses d'investissement 2026

→ **Les dépenses réelles d'équipement 2026** (chapitre D-20 ; D-21 ; D-23) : **33 %**

Ces différents chapitres concernent des études liées à des potentiels investissements ou immobilisations incorporelles (chapitre 20), de l'acquisition de biens meubles et immeubles (chapitre 21), et enfin des travaux de construction en cours (chapitre 23).

Ci-dessous un tableau synthétique des investissements par chapitre et service pour l'année 2026 :

Unité / Service	Nature	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23	TOTAL
Centre de tri	Travaux extension des consignes de tri (solde marché de travaux)		1 936 680.00 €		2 171 639.60 €
	Essais de performance		26 871.00 €		
	Amélioration process hors marché de travaux		144 319.90 €		
	Amélioration bâtiment hors marché de travaux		49 988.70 €		
	Travaux divers centre de tri		13 780.00 €		
TVME / STEP	Process TVME-Etude digesteurs	63 600.00 €			159 000.00 €
	Process TVME-Etude de recherche de gisement de déchets méthanogènes	10 600.00 €			
	Process TVME -Etude modification process	31 800.00 €			
	STEP-Mission de maîtrise d'œuvre	42 400.00 €			
	STEP-Etudes géotechniques	10 600.00 €			
Ressourcerie	Travaux divers		5 300.00 €		5 300.00 €
CVO	Travaux divers		2 120.00 €		2 120.00 €
Bas de quai déchèteries	Contenaires divers		10 600.00 €		10 600.00 €
Service général	Matériels informatique		21 200.00 €		45 156.00 €
	Téléphones mobiles et fixes		1 166.00 €		
	Autolaveuse		3 180.00 €		
	Véhicule de service (utilitaire)		19 080.00 €		
	Caisier de rangement		530.00 €		
Service prévention	Matériels de compostage		84 800.00 €		89 845.60 €
	Aménagement arboretum solde prestation		5 045.60 €		
Service communication	Panneaux jardin pédagogique		10 600.00 €		13 780.00 €
	Divers		3 180.00 €		
TOTAL		159 000.00 €	2 320 844.60 €	- €	2 497 441.20 €

Les dépenses d'équipements 2026, concernent essentiellement, le paiement des dernières situations de travaux des extensions des consignes de tri (ECT) ainsi que quelques dépenses d'améliorations sur cet équipement, soit 88 % des dépenses totales.

Avec l'achèvement imminent des travaux des ECT, il nous est possible d'évaluer approximativement le coût total du projet :

- Coût des travaux : **20 M€** dont 7 M€ pour la partie bâtiment et 13 M€ pour la partie process.

→ **Le remboursement en capital de la dette** (chapitre D-16) : **51 %**

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts mobilisés liés à la construction de nos unités de traitement.

→ **Les opérations d'ordre** (chapitre D-040 et D-041) : **9 %**

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.

Chapitre D-O40 : Amortissement subvention d'équipement (recette en fonctionnement) : **672 K€**

→ **Résultat d'investissement N-1** (chapitre 001) : **7 %**

Cette inscription correspond au résultat reporté d'investissement de l'exercice antérieur, soit pour l'année 2025 un déficit d'investissement de 507 K€ à couvrir lors du budget primitif 2026.

b) Les principales recettes d'investissement 2025→ **Les subventions d'équipement** (chapitre R-13) : **24 %**

Il s'agit exclusivement des subventions d'équipements qui seront versées au titre de l'année 2026 pour les travaux relatifs aux extensions des consignes de tri soit 1.76 M€ à percevoir.

Pour rappel, les subventions accordées dans le cadre de ce projet sont de **2.05 M**, dont 1.1 M€ pour l'ADEME, et 950 K€ pour CITEO.

→ **Excédents de fonctionnement capitalisés** (chapitre 10) : **5 %**

Cette inscription correspond à la part d'excédents venant couvrir le déficit d'investissement (-507 K€) de l'année 2025, minorée du solde positif des restes à réaliser 2025 (+ 173 K€).

→ **Les opérations d'ordre** (chapitre R-021 ; R-040 ; R-041) : **72 %**

Chapitre R-021 : Virement de la section de fonctionnement : **952 K€**. Ce virement vers la section d'investissement permet d'assurer l'autofinancement des dépenses d'équipement prévues en 2026 ainsi que la couverture, par des fonds propres, du remboursement de la dette en capital.

Chapitre R-040 : Ce poste concerne les amortissements comptables de notre actif immobilisé (une dépense en fonctionnement) : **4.37 M€**

c) Etat de la dette budget primitif 2026

L'encours de dette au 01/01/2026 s'élève à 41.74 M€ et s'établira à 37.98 M€ au 31/12/2026. Aucun nouvel emprunt n'est prévu sur l'exercice 2026.

Ogarnisme prêteur	Nominal	Durée	Taux	CRD début d'exercice	Annuité 2026			CRD fin d'exercice
					Capital	Intérêt	Annuité	
BUDGET PRINCIPAL								
CENTRE DE COMPOSTAGE (CVO)								
Banque Postale N° MON515804EUR-Vitry en Artois	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	Taux fixe 1,78 %	1 507 500 €	90 000 €	26 233 €	116 233 €	1 417 500 €
Crédit agricole N°10000500058-Vitry en Artois	3 250 000 €	25 ans 10/10/2017 au 10/07/2042	Taux fixe 1,68 %	2 177 500 €	130 000 €	35 763 €	165 763 €	2 047 500 €
Caisse Française de financement Locale N°MON523777EUR-Vitry en Artois	2 100 000 €	10 ans 01/12/2018 au 01/09/2028	Taux fixe 0,99 %	1 207 000 €	210 000 €	4 938 €	214 938 €	997 000 €
Caisse Française de financement Locale N°MON523779EUR-Vitry en Artois	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	Taux fixe 1,78 %	577 500 €	68 000 €	21 031 €	89 031 €	509 500 €
TOTAL EMPRUNT CVO	9 300 000 €			5 469 500 €	498 000 €	87 964 €	585 964 €	4 971 500 €
RESSOURCERIE								
Crédit agricole Emprunt transféré-N° 99142247255	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	Taux fixe 3,99	42 261 €	42 261 €	1 686 €	43 947 €	0 €
TOTAL EMPRUNT RESSOURCERIE	17 050 000 €			42 261 €	42 261 €	1 686 €	43 947 €	0 €
CENTRE DE TRI (CT)								
Société générale Emprunt Tirage n° 1 - N° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	Taux fixe 4,0612 %	300 000 €	75 000 €	11 038 €	86 038 €	225 000 €
Société générale Emprunt Tirage n° 2 - N° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	Taux fixe 3,26 %	1 543 750 €	325 000 €	45 198 €	370 198 €	1 218 750 €
CDC Emprunt consolidé	6 290 000 €	25 ans 01/10/2024 au 01/10/2049	Taux variable Ilvret A + 0,4 %	6 126 351 €	169 213 €	120 407 €	289 620 €	5 957 138 €
Banque Postale Consolidation sur le 1er trimestre 2025 (9,94 M€)	9 940 000 €	15 ans 01/08/2025 au 01/05/2040	Taux fixe 3,69%	9 608 667 €	662 667 €	345 390 €	1 008 057 €	8 946 000 €
TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI	24 230 000 €			17 578 768 €	1 231 880 €	522 033 €	1 753 913 €	16 346 888 €
TVME								
Caisse d'épargne Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	Taux fixe 4,37 %	584 033 €	252 507 €	20 505 €	273 012 €	331 526 €
CDC N° 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	Taux variable Ilvret A + 1 %	12 022 727 €	1 045 455 €	291 218 €	1 336 672 €	10 977 272 €
Société générale N° 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2025 au 31/10/2034	Taux fixe 2,37 %	2 250 000 €	250 000 €	52 423 €	302 423 €	2 000 000 €
Caisse d'épargne BEI / N° 20140247	7 500 000 €	20 ans 31/03/2015 au 31/12/2034	Taux fixe 2,37 %	3 375 000 €	375 000 €	76 655 €	451 655 €	3 000 000 €
Banque Postale N° MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	Taux fixe 1,28 %	314 999 €	46 667 €	3 808 €	50 475 €	268 332 €
Caisse Française de financement Locale N° MON523778EUR/0522628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	Taux fixe 1,37 %	106 667 €	13 333 €	1 461 €	14 795 €	93 334 €
TOTAL EMPRUNT TVME	39 200 000 €			18 653 426 €	1 982 962 €	446 069 €	2 429 031 €	16 670 464 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	73 430 000 €			41 743 955 €	3 755 103 €	1 057 753 €	4 812 856 €	37 988 852 €

Synthèse des principaux faits marquants du budget primitif « principal » 2026

- ➔ Nouveau régime d'assujettissement à partir du 1er janvier 2026 pour l'activité principale du syndicat : **Assujetti partiel**. Ce nouveau positionnement fiscal permet au syndicat de réaliser une économie estimée à environ 1 **M€** sur les participations 2026. Cette économie résulte à la fois de la détaxation de la TVA sur les participations membres et de l'exercice d'un droit à déduction partiel de la TVA sur les dépenses.
- ➔ Une évolution du coût net résiduel de traitement 2026 :
 - En baisse par rapport aux prévisions 2025 = -2.69 M€
 - En hausse par rapport aux résultats 2025 = + 1.7 M€, dont 800 K€ correspondant à des surcoûts de TVA
- ➔ Un virement à la section d'investissement de 966 K€ pour autofinancer les dépenses d'équipement 2026 (+844 K€ par rapport à 2025)
- ➔ Variation de l'excédent : **+ 2.55 M€** entre 2026 et 2025
- ➔ Participations 2026 TTC : Forte baisse - **23 % (-6.6 M€)**, conséquence des points précédents évoqués.